



# Cloture de comptes bancaires d un enfant mineur

Par **snoopy78**, le **04/06/2014** à **19:45**

Bonjour,

Je suis separee du pere de mon fils depuis deux ans et mon avocat vient de deposer une requete aupres du tribunal pour statuer le montant de la pension alimentaire et du droit de visite.

Mon fils va avoir 8 ans et depuis sa premiere annee, je verse de l argent sur des comptes bancaires a son nom (Pel et livret A). Depuis 7 ans je suis la seule a avoir alimenter ces comptes qui representent maintenant une somme rondelette.

Comme je n ai aucune confiance en mon ex compagnon qui est interesse par l argent et comme je ne veux pas qu il puisse spolier son fils, j ai voulu rappatrier cet argent sur des comptes a mon nom mais mon banquier refuse de faire ces transferts. Il me dit que je ne peux cloturer les comptes sans la signature de mon ex compagnon. J ai donc proposer de prendre la majorite des sommes sans toutefois cloturer les comptes mais il me dit que ce n est pas possible en arguant que mon ex pourrait se retourner contre la banque si je faisait cette operation ...

Je ne sais que croire car a chaque fois, on m oppose un nouvel argument. Auriez vous des conseils a me prodiguer pour que je puisse regler cette situation ?

Merci par avance pour vos reponses.